



PLAN D' ACTIONS
POUR UNE **LOGISTIQUE**
URBAINE DURABLE
MÉTROPOLITAINE

**DES ENGAGEMENTS
AUX ACTES**



DOSSIER DE PRESSE

Mardi 7 juin 2016



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

SMTC

UN PLAN CONCERTÉ AUX MULTIPLES ENJEUX

SUITE À LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION ENGAGÉE DÈS 2012 PAR GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLITAIN ET LE SMTIC, RASSEMBLANT UNE CENTAINE D'ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS CONCERNÉS PAR LES ACTIVITÉS LOGISTIQUES, UN PLAN D'ACTION POUR UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE SUR LA MÉTROPOLITAIN GRENOBLOISE A ÉTÉ SIGNÉ LE 29 JANVIER 2015.

LES GRANDS AXES DU PLAN D' ACTIONS

L'émergence de nouvelles pratiques d'achat (explosion du e-commerce, développement des services « drive »...), le retour des commerces de proximité, les livraisons à domicile, ou encore le développement de services à la personne, nécessitent de nouvelles organisations logistiques et de nouveaux lieux de traitement des marchandises. De plus, avec près de 10 000 emplois concernés et 37 000 livraisons par jour, l'activité logistique représente en effet 10 % des émissions de gaz à effet de serre et 24 % des émissions d'oxyde d'Azote.

QUATRE PILIERS D' ACTIONS IDENTIFIÉS

La mise en place du plan d'action prend donc pleinement sa place dans une vision environnementale de l'aménagement du territoire visant à :

- **Soutenir le dynamisme économique et la compétitivité des entreprises grenobloises ;**
- **Intégrer la logistique urbaine dans l'aménagement du territoire et la problématique foncière ;**
- **Réduire les émissions polluantes générées par le transport de marchandises ;**
- **Encourager les pratiques innovantes et le report vers les alternatives à la route.**

EN QUELQUES CHIFFRES LE TRANSPORT DE MARCHANDISES EN VILLE

9 À 15 %

des déplacements de véhicules

1/4 DU TEMPS

d'occupation de la voirie
en agglomération, deux
tiers en hyper centre.

LES 2/3

des livraisons et enlèvements
de marchandises sont réalisés
par le commerce et le secteur
tertiaire.

15 À 25 %

en véhicules équivalent
véhicule particulier (EVP),
avec un impact environnemental
important en termes d'émission de gaz
à effet de serre et de particules fines,
auxquelles la métropole grenobloise
est particulièrement exposée

+ DE LA MOITIÉ

des livraisons et enlèvement
de marchandises sont réalisées
avec des véhicules de moins
de 3,5 tonnes en milieu urbain.

10H > 11H 16H > 17H

heures de pointe des livraisons
et des enlèvements de
marchandises.

16 ACTIONS EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE DURABLE

CE PLAN ÉVOLUTIF COMPORTE 16 ACTIONS PRINCIPALES POUR OPTIMISER LES FLUX DE MARCHANDISES AU SEIN DE LA MÉTROPOLIS GRENOBLOISE. DEUX MESURES PHARE DE CE PLAN, L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE DU CENTRE-VILLE VIA LA CRÉATION DE CENTRES DE DISTRIBUTION URBAINE (CDU) ET L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DES LIVRAISONS EN CENTRE-VILLE DE GRENOBLE, VONT CONNAÎTRE DES AVANCÉES DÉCISIVES DANS LES MOIS À VENIR.

PARTAGER UNE FEUILLE DE ROUTE COMMUNE

- **ACTION N° 1** : Pérenniser un espace de dialogue public – privé sur le transport de marchandises et la logistique urbaine dans la région grenobloise.
- **ACTION N° 2** : Créer des outils d'observation et de suivi du transport de marchandises et de la logistique urbaine.
- **ACTION N° 3** : Promouvoir et valoriser les métiers de la logistique urbaine.
- **ACTION N° 4** : Élaborer un schéma des équipements logistiques à l'échelle de la région urbaine grenobloise.

INTÉGRER LES FONCTIONS LOGISTIQUES DANS L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE

- **ACTION N° 5** : Intégrer la logistique dans les documents d'urbanisme et de planification.
- **ACTION N° 6** : Définir un schéma hiérarchisé d'équipements logistiques pour l'agglomération.
- **ACTION N° 7** : Améliorer la desserte du centre-ville de Grenoble, en étudiant notamment l'opportunité de la création d'un Centre de Distribution Urbaine (CDU).
- **ACTION N° 8** : Développer des services logistiques dans les centralités et les pôles d'échanges de l'agglomération.
- **ACTION N° 9** : Élaborer un schéma des aires de livraison.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

FAIRE DE LA RÉGLEMENTATION UN LEVIER DE PERFORMANCE ET D'INNOVATION

- **ACTION N° 10** : Mettre en cohérence les réglementations relatives au transport de marchandises (circulation et stationnement).
- **ACTION N° 11** : Faciliter le contrôle de la réglementation.
- **ACTION N° 12** : Mettre en place une réglementation favorisant l'usage des véhicules de livraison moins polluants.
- **ACTION N° 13** : Encourager les « bonnes pratiques » réduisant les nuisances et l'impact environnemental des livraisons.
- **ACTION N° 14** : Expérimenter un décalage d'horaires de livraisons en dehors des périodes de congestion des réseaux.

PROMOUVOIR LA MIXITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DES RÉSEAUX

- **ACTION N° 15** : Développer le concept d'espaces de stationnement multi-usages.
- **ACTION N° 16** : Favoriser le report vers des alternatives à la route.

MESURE PHARE N° 1

Deux projets de Centre de Distribution Urbaine (CDU) d'ores et déjà lancés

LA CRÉATION DE CDU VA PERMETTRE DE RÉPONDRE À UN BESOIN DE FLUIDITÉ DES FLUX DE MARCHANDISES DANS LE CENTRE-VILLE DE GRENOBLE.

LES GRANDS PRINCIPES D'UN CDU

La métropole grenobloise est multipolaire. Cependant, en termes de flux de marchandises, le diagnostic a montré que les volumes les plus importants étaient directement liés au centre-ville de Grenoble. C'est donc pour la desserte de ce secteur que l'intérêt de massifier les flux est aujourd'hui le plus grand. La création d'un CDU permet de réceptionner des marchandises, de les trier et de les réexpédier à bord de véhicules mieux adaptés au milieu urbain et écologiquement responsables. Idéalement, il doit être positionné entre la zone d'implantation des transporteurs et la zone à desservir. Il permet d'assurer également le ramassage des marchandises sur la zone qu'il couvre pour les remettre en fin de journée aux transporteurs.

DEUX DÉMARCHES DE CRÉATION DE CDU SONT EN COURS

Ainsi, prenant en compte les spécificités de son fonctionnement, le MIN (**Marché d'Intérêt National**) métropolitain met actuellement en place un CDU adapté à l'activité alimentaire. La Métropole soutient, dans le cadre de la démarche EcoCité, ce projet de création d'un CDU ayant pour objectif de mutualiser les flux des grossistes vers leurs clients et notamment les restaurateurs et traiteurs. Parallèlement, la création d'un CDU généraliste est en cours.

LE CHOIX D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Ainsi, Grenoble Alpes-Métropole et le SMTC, s'appuyant sur les expérimentations déjà menées en France ont décidé de lancer une procédure innovante pour le choix du prestataire en charge de sa mise en place : l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). En effet, dans la suite logique du processus de co-construction initié depuis 2012, cette forme d'appel à projets permet de s'appuyer sur les initiatives des professionnels du transport pour la création et la mise en œuvre de l'outil. Initiative et savoir-faire nécessaires pour que les projets du CDU soutenus par les collectivités trouvent leur place et leur modèle économique. Objectif atteint : une délibération relative au choix du consortium porteur du projet de CDU sera proposée au conseil métropolitain du 1^{er} juillet 2016 et au comité syndical du SMTC le 7 juillet 2016.

DEUX OBJECTIFS MAJEURS ATTEINTS GRÂCE AUX CDU

Dès décembre 2016, la mise en place de CDU, prévue dans l'action n° 7 du plan pour la logistique urbaine métropolitaine, apportera sa contribution aux objectifs suivants :

- **La diminution du trafic de véhicules de livraison et la réduction des nuisances environnementales, sonores, et l'amélioration de la sécurité routière ;**
- **La réexpédition des marchandises en véhicules écologiquement responsables ;**

Soit la mise en œuvre de systèmes innovants en plein accord avec les acteurs économiques locaux

MESURE PHARE N° 2 FAIRE DE LA RÉGLEMENTATION UN LEVIER DE PERFORMANCE ET D'INNOVATIONS : LES PREMIÈRES MESURES MISES EN ŒUVRE DÈS 2017

L'UTILISATION DE VÉHICULES MOINS POLLUANTS POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES EST UN ENJEU MAJEUR DU PLAN D' ACTIONS. LE SMTC ET GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE SOUHAITENT ASSOCIER TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS POUR FIXER LE CADRE D'UNE SUPPRESSION PROGRESSIVE DE L'USAGE DES MOTORISATIONS DIESEL.

ALLIER TRANSPORT DE MARCHANDISES ET QUALITÉ DE L'AIR

Face aux enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air, il est indispensable de promouvoir l'utilisation de véhicules moins polluants pour le transport de marchandises. La réglementation de la circulation et la régulation du stationnement sont des outils efficaces pour diminuer l'usage des véhicules les moins écologiquement responsables. La réglementation environnementale des livraisons en centre-ville fait l'objet de nombreuses réflexions sur le territoire métropolitain. Pour préparer au mieux ces mesures ainsi que la mise en place des futurs Certificats pour la Qualité de l'Air (CQA), Grenoble-Alpes Métropole et le SMTC ont lancé en avril 2016 une étude préalable à la mise en œuvre d'une réglementation environnementale des livraisons.

UNE GRANDE ÉTUDE CONCERTÉE

Cette étude s'appuiera sur un diagnostic concerté avec l'ensemble des acteurs concernant les flux de livraison et le parc des véhicules existant. Elle permettra également l'établissement de différents scénarios visant à la suppression progressive de l'usage de la motorisation diesel pour la logistique urbaine afin de contribuer à la baisse des émissions de polluants. Une première étape en faveur d'une logistique urbaine écologiquement responsable sera franchie en janvier 2017 avec la restriction d'accès au centre-ville de Grenoble pour les véhicules de livraison les plus polluants : à savoir, les véhicules utilitaires légers mis en circulation avant le 30 septembre 1997 et les poids lourds mis en circulation avant le 30 septembre 2001. Les scénarios visant l'interdiction progressive de l'usage de la motorisation diesel seront travaillés en cohérence avec les mesures nationales et en concertation avec tous les acteurs en considérant les impacts sur la qualité de l'air et la capacité économique et technique de les mettre en œuvre. La concertation débutera le 7 juillet 2016 lors de la réunion du comité de concertation sur la logistique urbaine. Elle permettra d'échanger sur les différentes étapes et conditions nécessaires à la perspective de la fin de l'usage du diesel.

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES AIRES DE LIVRAISON EN CONCERTATION

Ces mesures environnementales s'accompagneront d'une nouvelle réglementation pour les aires de livraisons, qui s'appuiera notamment sur l'usage d'un disque spécifique pour les professionnels concernés. Cette nouvelle réglementation sera également largement discutée et concertée avec les professionnels de la logistique.

LIVRAISON : LE CHIFFRE CLÉ

Les livraisons en direction ou depuis le centre-ville de Grenoble représentent 40 % de l'ensemble des livraisons réalisées sur la métropole grenobloise.

LES PARTENAIRES DU PLAN D' ACTIONS

LES SÉMINAIRES DE CONCERTATION ONT PERMIS À UNE CENTAINE D' ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE SE RENCONTRER ET D' ÉCHANGER AUTOUR DES ACTIONS À MENER EN FAVEUR D' UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE.

COLLECTIVITÉS

Grenoble-Alpes Métropole, SMTc, Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère, Établissement Public du SCoT de la région urbaine grenobloise, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Communauté de communes du Grésivaudan, Communauté de communes de Bièvre-Liers, Communauté de communes de Bièvre Est, Communauté de communes du Trièves, Communes d'Échirolles, Fontaine, Grenoble, Jarrie, Pont-de-Claix, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Varcès, Venon, Gières, Grand Lyon, Valence-Romans Déplacements.

ÉTAT & AUTRES PARTENAIRES PUBLICS

DREAL Rhône-Alpes, DDT Isère, Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise (SPPPY), Ademe, Grenoble INP, Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.

**ILS ONT
PARTICIPÉ À
L'ÉLABORATION
DU PLAN
D' ACTIONS**

PROFESSIONNELS & CHAMBRES CONSULAIRES

Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, Marché d'Intérêt National de Grenoble, association de commerçants Label Ville, SNCF Réseau, SNCF Logistics, Ferropem, La Poste, Qualit Express, Vélocité Services, Samse, Caterpillar, Artelia, Cetup, Chronopost, Citélib, Pomagalski, Schenker Joyau, Transport Zanon, Transports Allemand, Groupe STEF, Vencorex, Union des entreprises de Transport et de Logistique de France (TLF), Cluster logistique Rhône-Alpes, Pôle de compétitivité Lyon Urban Trucks and Bus (LUTB), Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon.